

Les Fiches Pratiques

« EOLIEN OFFSHORE »

Fiche n°5- Enjeux liés à l'implantation du parc éolien offshore

Enjeux économiques et développement du territoire

▪ Développement d'une filière industrielle

Le fort potentiel de croissance de l'éolien offshore rend l'option de développement d'une filière industrielle dédiée en France intéressante. Même si à l'heure actuelle aucun turbiniériste n'est présent sur le territoire, certains éléments de l'éolienne pourraient être fabriqués en France pour des questions de coût de transport et de spécificités locales notamment.

▪ Impacts sur les autres activités économiques

L'implantation du parc aura un impact sur les activités d'hôtellerie-restauration lors de la phase de construction si c'est une base à terre qui est envisagée. Par ailleurs, en phase d'exploitation, il est possible de développer un tourisme industriel, en lien avec les spécificités du territoire.

▪ Aménagement d'un port

Un à deux ports pourraient être aménagés en Bretagne avec des conséquences sur l'activité économique. Le port de maintenance, qui doit se situer au plus près du parc afin de limiter les coûts et les délais se situera en Côtes d'Armor, à proximité immédiate du site. Le port d'assemblage pourrait se situer à Brest.

▪ Une manne financière

L'implantation d'un parc éolien offshore en Baie de Saint-Brieuc représente de 1 à 2 milliards d'investissement. La taxe sur l'éolien, obligatoire, représente quant à elle un versement de 6,6 millions d'euros par an pendant 20 ans dont 50% pour les communes et 35% pour le comité des pêches. Enfin, des mesures de compensation sont prévues pour compenser les impacts sur la ressource et sur l'activité pêche.

▪ Problématique de l'approvisionnement en énergie électrique de la Bretagne

Dans le contexte énergétique de la région, l'implantation d'un parc d'une puissance de 500 MW n'est pas négligeable. Les 1450 GWh produits à partir de 2017-2018 permettront à la Bretagne de pallier, en partie, au déficit de production sur le territoire.

Enjeux sociaux

▪ Création d'emplois

Les retours d'expérience montrent que l'implantation d'un tel parc crée de l'emploi, tant pour la phase de construction (2500 emplois soit 400 à 500 ETP) que pour la phase d'exploitation (60 à 80 ETP). Il est également démontré que le nombre d'emplois créés dépend du degré d'intégration de la filière industrielle (synthèse n°8).

▪ Formation

Une offre large de formation sera nécessaire pour former une partie des 200 000 emplois qui seront dédiés à l'éolien offshore en Europe d'ici 2020 mais la mise en place de formations dédiées s'inscrit dans une démarche de long terme (de 1 à 5 ans) et ce processus reste très dépendant des débouchés à court termes du marché.

- **Impacts sur les usagers de l'espace maritime**

Le gel des zones lors de la phase de construction aura un impact direct sur la rentabilité des entreprises de pêche et fragilisera la filière. Les conditions de circulation au sein du parc détermineront en grande partie l'ampleur de l'impact. L'interdiction de la zone à la navigation aurait un impact considérable du fait du surcoût en carburant nécessaire au contournement. Par ailleurs, la réduction du territoire navigable au sein de la baie¹ occasionnerait des conflits d'usage entre plaisanciers, entreprises d'extraction et pêcheurs. Enfin, les impacts sur l'environnement (ci-dessous) auront un impact sur la pêche notamment en cas de modification structurelle du fonctionnement des écosystèmes conduisant à une diminution ou un déplacement des ressources halieutiques

- **Diversifications et reconversions**

Des synergies seront à trouver entre les pêcheurs et l'exploitant du parc. Connaisseurs de la zone ceux-ci pourraient apporter leur expertise, notamment pour le suivi environnemental (campagnes en mer) et la surveillance de la zone de chantier. Cela constituerait un complément d'activité, notamment en période estivale où l'activité est moins importante. Cette solution devrait être privilégiée.

- **Acceptabilité du projet**

L'acceptabilité du projet conditionnera une partie de l'impact économique. En effet, si le projet est bien accepté localement, et que les médias en donne une image positive pour le département, il est possible d'en attendre des retombées intéressantes, notamment en termes de tourisme. L'exemple du viaduc de Millau est là pour le prouver : il existe un tourisme dit « industriel » pour qui ce type. Le dialogue avec les différentes parties prenantes du projet est donc essentiel.

Enjeux environnementaux

- **L'éolien offshore, une énergie renouvelable**

Les éoliennes offshore, implantées au large des côtes, permettent d'exploiter les vents marins, ressource renouvelable. L'énergie ainsi produite n'émet pas de polluant dans l'air, notamment pas de gaz à effet de serre. De plus, c'est une énergie de « proximité » : l'électricité produite est toujours consommée près de l'endroit où la centrale est raccordée au réseau électrique.

- **Impact sur les fonds marins**

C'est sans doute l'impact environnemental le plus préoccupant. A l'heure actuelle, il est difficile de l'évaluer puisqu'il dépendra du projet retenu. Il est cependant établi que si des fondations de type gravitaire sont retenues, l'équivalent de 700 m² serait détruit par éolienne soit pour le parc de Saint-Brieuc, l'équivalent de la surface d'une dizaine de terrains de foot. Il y a également tous les impacts liés au trafic lors de la phase de construction, ainsi qu'à la gestion des déchets de chantier. Or le milieu présente une faune riche.

- **Impact visuel**

L'implantation d'un parc d'une centaine d'éoliennes à 30 km des côtes bretonnes aura un impact sur le paysage. Cependant, il apparaît dans les témoignages (visite des pêcheurs au Danemark) et dans les simulations (EGIS eau) que cet impact est minime comparé à celui d'un parc à terre. De plus, les machines installées sont plus puissantes et à nombre égal la production est d'autant plus importante que le nombre d'heures de fonctionnement est plus élevé en mer (3000 à 4000h par en équivalent pleine puissance contre 2000h/an pour l'éolien terrestre).

¹ la zone pressentie pour l'implantation du parc est de 180 km², mais en réalité l'emprise réelle du parc représentera un tiers de cette zone soit environ 65 km² ; la superficie de la baie est de 800 km²